



Saison 2025-2026

## PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N°13 CS/5

Réunion du	3 Septembre 2025
Présidence :	M. DA SILVA Sérafin
Présents :	MM. VADOT Bernard; BELORGEY Benoi
Excusés :	M. FAORO Pascal
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

### I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

#### PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

#### ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

#### TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

### DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs **l'obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

***Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.***

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi



Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

## I.1 COMPOSITION DES GROUPES DE D4

37 Equipes inscrites soit 4 groupes de 10

A	B	C	D
FCAB 2	UFCO	DINAMO 2	AUXONNE 2
USSE 3	SOMBERNON GISSEY 2	US SAVIGNY 2	CESSEY 2
ST EUPHRONE	GRESILLES 2	ASFO 2	LONGCHAMP 2
TOUILLON FC	JEUNESSE MAHORAISE 2	ECHENON 2	REMILLY 2
ST REMY 3	MAREY 2	MANLAY 2	TILLES FC 3
MONTIGNY / AUBE	PLOMBIERES 3	MERCEUIL 1	DINAMO 3
PRECY	FC VINGEANNE 2	RUFFEY ST MARIE	US SAVIGNY 3
AJ SACRIBAINE LERY	DIJON MUNICIPAUX 2	FC2C 3	SAULON CORCELLES 2
N.E.C 2	PERRIGNY LES DIJON 2	FCNCS 3	GENLIS 3
			ENT ESTV / AIFC 3

## I.2 HORAIRE RENCONTRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2025/2026, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

### D1

BEAUNE Samedi 19h  
TALANT Samedi 19h  
FC2C Samedi 19h  
LONGVIC Samedi 19h30

### D2

POUILLY EN AUXOIS Samedi 19h  
EF VILLAGES 2 Dimanche LR 11h15  
FONTAINE LES DIJON Samedi 19h30

## I.3 FORFAIT

### Match 54070587 D3 – D PUMAS FC – GRESILLES FC du 7/09/2025

Forfait déclaré de PUMAS FC

En conséquence, la CS donne match perdu à PUMAS FC (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à GRESILLES FC

Amende de 60€ à PUMAS FC.



## I.4 REPROGRAMMATION DE RENCONTRES

La Commission procède à la reprogrammation des rencontres des clubs équipes qualifiés au 3<sup>ième</sup> tour de C.F qui se déroule le 14/09/2025.

- 53425930 CCO CHAMPDOTRE LONGEAULT – AUXONNE remis au 26/10/2025
- 53425941 CCO FC VINGEANNE – DIJON ULFE remis au 26/10/2025
- 53425929 CCO US SAVIGNY – LACANCHE remis au 26/10/2025
- 53425948 CCO PLOMBIERES – FC2C remis au 26/10/2025
- 53425946 CCO GEVREY 2 – REMILLY remis au 26/10/2025
- 53425934 CCO TOUILLON – N.E.C remis au 26/10/2025

## I.5 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.  
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

**La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :**

53979912 D3 – C BEAUNE 3 – MEURSAULT 2 du 7/09/2025 se jouera le 28/09/2025

**La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :**

**Match ALLER** 54060209 D2 – B TILLES FC 2 – AUXONNE CS du 7/09/2025 se jouera à AUXONNE à 15H00

**Match RETOUR** 54060266 D2 – B AUXONNE – TILLE FC 2 du 31/05/2026 se jouera à VAROIS

## I.6 DELEGATION

La Commission Sportive désigne M. CHUDZIAK P, Délégué officiel, sur la rencontre 54153705 D3 A ASFO – ESVO du 7/09/2025

## I.7 COURRIELS

**Rapport de délégation de M. CHUDZIAK** concernant la rencontre C.F AUXONNE – GRESILLES FC. Pris note et transmis à la LBFC.





## II- JEUNES

### 2.2 CHAMPIONNATS NIVEAUX 2 ET 3

#### U18 D2

Les équipes retenues pour jouer en D2 lors de la saison 2025-2026 sont :

A	B	C	D
UCCF 2	ENT FC2C / SAVIGNY	DIJON ULFE	ENT EFV – VNFC
MVF 2	MEURSAULT	GRESILLES	IS SELONGEY 2
ENT UFCO / SOMBERNON	ENT RUFFEY / SEURRE	FAUVERNEY	TILLES FC 2
CERCLE TALANT 2	AIFC	FCNCS	DAIX 2

#### U18 D3

Les équipes retenues pour jouer en D3 lors de la saison 2025-2026 sont :

A	B	C
UFCO 2	CHENOVE	AUXONNE
ENT POUILLY EN AUXOIS	ASDDOM	ECHENON
CCOF	TALANT 2	ESFRB 2
ENT ESVO/FCAB/SACRIB	ULFE 2	CHAMPDOTRE LONGEAULT
MANLAY	PLOMBIERES	

#### U15 D2

Les équipes retenues pour jouer en U15 D2 lors de la saison 2025-2026 sont :

A	B	C
UCCF	ASFO	FAUVERNEY
ENT POUILLY EN AUXOIS	EF VILLAGES	GENLIS
ENT USSE / ST REMY 2	VAL DE NORGE NFC	ENT CHAMPDOTRE LONGEAULT
MVF	DAIX	TILLES FC
SOMBERNON / GISSEY	USCD 2	GRESILLES
ENT LACANCHE	TALANT	DFCO F 2
LONGVIC	DIJON ULFE	CHEVIGNY ST SR
ST APOLLINAIRE 2	MARSANNAY 2	AIFC



## U15 D3

**Les équipes retenues pour jouer en U15 D3 lors de la saison 2025-2026 sont :**

A	B
ENT FCAB / USVO	AIFC 2
UFCO 2	AUXONNE
ENT SAULIEU / MOUX	ECHENON
DAIX 2	ESTV
DIJON ULFE 2	SEURRE
AS GEVREY 2	RUFFEY ST MARIE
FC2C	FC MPL
CHEVIGNY ST SR 2	FCNCS
	EF VILLAGES 2

## U13 D2

**Les équipes retenues pour jouer en U13 D2 lors de la saison 2025-2026 sont :**

A	B	C	D
UCCF	MARSANNAY 2	DAIX	MIREBEAUX
UFCO	MEURSAULT	USCD 2	ENT EF VILLAGES
POULLY EN AUXOIS	RUFFEY ST MARIE	ASFO	TILLES FC
ENT USSE / ST REMY	BEAUNE 2	VNFC	FONTAINE 3
SOMBERNON GISSEY	FCNCS	TALANT	GENLIS
MVF	CHEVIGNY 2	ST APO 2	ESTV
ENT MANLAY	LONGVIC 2	JEUNESSE MAHORAISE	CHAMPDOTRE
DFCO F 2	GRESILLES	DIJON ULFE	AIFC
			JDF 21

## U13 D3

**Les équipes retenues pour jouer en U13 D3 lors de la saison 2025-2026 sont :**

A	B	C	D	E
ENT FCAB / ESVO	CHENOVE	VOUGEOT 2	TALANT 2	BEAUNE 3
UCCF	DIJON ULFE 2	AIFC 2	IS SELONGEY 3	ECHENON
UFCO 2	DUC	ENT CESSEY	ENT FCV/CHATINOIS	MEURSAULT 2
ENT SAULIEU / MOUX	MARSANNAY 3	GENLIS 2	FCMPL 2	SAULON CORCELLES
SOMBRENON GISSEY 2	DAIX 2	ESTV 2	AUXONNAIS CS	US SAVIGNY
MVF 2	ASPTT 3	GEVREY 2	FONTAINE LES DIJ 4	SEURRE
PLOMBIERES 1	ENT EFV 2	FC2C	TILLES FC 2	ST JEAN
QUETIGNY AS 2	JDF 21 2	CHAMPDOTRE/LONGEAULT 2	CHEVIGNY 3	VOUGEOT 1
DIJON ULFE 3	FCNCS 2			



## 2.2 FORFAIT GENERAL

### De FAUVERNEY – U12 D1

Amende 75 €

Les clubs rencontrant cette équipe sont priés de la rayer de leur calendrier.

## 2.2 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

**La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme**

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

**Changement d'horaire ou date de 6 avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.**

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €**

[La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :](#)

54104747 U15 D1 CHEVIGNY ST SR – BEAUNE 2 du 13/09/2025 se jouera le 29/11/2025

54104614 U15 D1 FONTAINE LES DIJON – QUETIGNY du 6/09/2025. Suite à nombreux matchs programmés sur le terrain STADE RATEL, la commission fixe le match à 14h00.

54099788 U13 D1 USCD – ST APOLLINAIRE du 6/09/2025 se jouera à 15h00 suite au changement d'horaire de la rencontre U14 R1.

## 2.2 TOURNOI

## 2.3 COURRIERS

De IS SELONGEY nous informant du retrait d'engagement de l'équipe U13 D2. Pris note

De CHEVIGNY ST SR donnant son accord pour l'intégration de leurs équipes en U15 et U13 au niveau D1.

De GENLIS donnant son accord pour l'intégration de leur équipe U18 au niveau D1.

De BEAUNE concernant le changement de date de reprise des championnats niveau D1. La Commission a répondu par mail du 25/08/2025.

De SOMBERNON GISSEY concernant la procédure d'engagement des équipes. Le secrétariat a répondu au club le 26/08/2025.

De JDF 21 concernant le retrait d'engagement de son équipe U15 D2. Pris note



De GRESILLES FC concernant le retrait d'engagement de sa 2<sup>ème</sup> équipe en U18 D3. Pris note.

De DIJON UNIVERSITE CLUB concernant le retrait d'engagement de leur équipe U15 D3. Pris note.



## III – FEMININES

### SENIORS

#### 3.1 DECLARATION MATCHS AMICAUX

De MAREY le 8/9/2025 à 20h00

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Bernard VADOT**  
Secrétaire de séance

**DA SILVA Sérafin**  
Président de Séance